

La mission se poursuit



Photo : Emmanuèle Garnier

LA FMOQ CONTINUERA de défendre les intérêts économiques, sociaux, moraux et scientifiques de ses associations et de leurs membres. En tant que nouveau président et directeur général de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, je tiens à vous dire que je suis honoré de vous représenter. Engagé dans les activités de la FMOQ depuis plus de vingt ans, j'ai maintenant le mandat de diriger notre Fédération et d'agir en votre nom. Je vais prendre tous les moyens nécessaires pour que les omnipraticiens du Québec puissent pratiquer la médecine dans un environnement professionnel et économique conforme à leurs attentes.

Avec les membres du Bureau, je suis déterminé à obtenir des résultats dans le cadre de mes négociations avec l'État. Mes douze années à la vice-présidence m'ont enseigné les règles de la négociation. Cette expérience unique et la foi dans notre organisation ont motivé ma décision de prendre la direction pour créer un environnement professionnel correspondant aux besoins et aux désirs de nos membres, tout en gardant à l'esprit les responsabilités civiles et sociales des omnipraticiens.

Soyez assurés que nous comptons tout mettre en œuvre rapidement pour élaborer et actualiser les mesures liées au redressement de la rémunération et au plan d'amélioration de l'accès aux soins de première ligne. Avant l'été 2008, les omnipraticiens pourront jouir des premières mesures négociées en novembre 2007 dans le cadre de l'entente sur le redressement. Au même moment, tout en visant à intégrer d'autres professionnels de la santé pour soutenir les omnipraticiens dans leur pratique quotidienne, nous travaillerons à fournir un soutien administratif et technique à tous nos membres, quel que soit leur milieu de pratique.

Conscient que bien d'autres occasions et bien d'autres défis importants s'ajouteront à cette liste, je crois fermement que notre organisation est assez forte et puissante pour nous mener vers le succès.

Nous devons veiller à ce que les gains obtenus sur le plan de la rémunération par rapport à la moyenne canadienne ne s'effacent pas au cours des prochaines années. Les omnipraticiens ne pourront être soumis à de nouvelles mesures coercitives. En outre, nous devons saisir toutes les occasions propices pour alléger le cadre réglementaire qui régira l'activité professionnelle des omnipraticiens. Ces buts, partagés par les membres du Bureau, nous guideront pour faire un pas de plus vers l'atteinte de nos objectifs financiers et scientifiques.

Le président,

Dr Louis Godin